

ACOP-France  
41, rue Gay Lussac  
75005 Paris



A Mesdames Messieurs les députés,

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée aux préoccupations des conseillers d'orientation-psychologues.

Le 29 novembre, Madame THARIN, député UMP présentera son rapport sur le thème : «*Orientation, réussite scolaire, ensemble relevons le défi* », dont le contenu nous alarme à nouveau.

### **I. Les réalités de l'orientation**

En effet, ce rapport préconise des mesures précises et précipitées remettant en question la professionnalité des conseillers d'orientation-psychologues en s'appuyant à la fois sur des constats de bon sens et des approximations et contrevérités inacceptables.

Dans le texte de Madame THARIN, le «*processus d'orientation* » est désigné comme le principal responsable des dysfonctionnements de l'Ecole, eux-mêmes présentés comme les seules causes de la difficile insertion des « jeunes » dans notre société. Or, de notre point de vue, le mot « orientation » a des significations fort différentes, selon qu'il désigne des procédures réglementaires, un processus individuel, la gestion des flux d'élèves, ou le métier de conseiller d'orientation-psychologue. L'orientation cristallise effectivement les difficultés rencontrées par les élèves dans le système éducatif.

Le mécontentement et l'amertume de nombreux élèves et de leurs parents se fixent sur l'orientation, mais ne visent pas le travail des conseillers d'orientation-psychologues, comme l'a montré la consultation nationale sur les services d'orientation de 2004.

Car il faut bien constater que la difficile insertion des jeunes découle malheureusement aussi du manque d'emplois proposés. Dès que le marché du travail s'améliore (comme en 2000) l'insertion des jeunes s'améliore aussi.

Améliorer l'orientation, c'est améliorer le fonctionnement de l'école, c'est permettre à tous les jeunes d'accéder aux savoirs et à la qualification.

### **II. Les propositions du rapport THARIN sur l'orientation**

Le rapport propose comme des nouveautés : «*l'informatisation de la procédure d'affectation en Lycée Professionnel* » ou «*l'enrichissement de la base ONISEP sur les métiers par des données sur les besoins en emploi* », autant de dispositions qui sont déjà mises en œuvre depuis longtemps.

D'autres, comme «*la remise solennelle d'une charte de bonne conduite à chaque nouvel élève d'un établissement scolaire* » ou l'injonction faite à «*tout élève de se doter d'un projet de formation* », sont purement incantatoires.

La question de la connaissance des débouchés est posée comme un impératif. Or les prévisions en

personnel des entreprises ne sont faites qu'à court terme. Elles ne peuvent servir de point d'appui à la majorité des élèves de 3<sup>ème</sup> qui s'engagent dans des études d'au moins 5 ans . L'exemple de l'informatique est éclairant à cet égard : en 2000 les entreprises ne trouvaient pas suffisamment de personnes formées et s'en plaignaient ...depuis, elles ont licencié et délocalisé, alors que de nombreux jeunes se sont engagés dans ces formations !

Il faut tordre le cou au poncif selon lequel une « bonne » information sur les métiers et sur les débouchés fait une « bonne » orientation et une « bonne » insertion. En effet les études du CEREQ montrent les limites d'une approche qui s'appuierait uniquement sur les débouchés .

### **III. les propositions du rapport THARIN sur les services d'orientation**

Madame THARIN reconnaît que l'orientation est un processus dans lequel il est important que le jeune soit acteur. Or elle ne trouve rien de plus urgent que de remettre en cause notre formation de psychologue : mais quelle autre formation permettrait de garantir aux jeunes un accompagnement personnalisé dans leur démarche d'appropriation de l'information et d'élaboration de projet ?

La formation actuelle des conseillers d'orientation-psychologues n'exclut pas, comme le sous-entend Madame THARIN, « *une bonne connaissance du marché du travail, de l'entreprise et de la réalité économique* » puisqu'elle comporte, après la licence de psychologie, deux années pluridisciplinaires avec des stages en entreprise.

Au moment où l'on observe une forte croissance de la demande d'aide et de conseil en matière d'orientation, les organismes privés se multiplient, la qualification de leur personnel et la qualité des outils utilisés n'étant aucunement garantis. Dans ce contexte il est extrêmement inquiétant de voir le service public remis en question, ce qui pénalisera d'abord les usagers les plus démunis.

Les CIO, lieux de proximité pour les usagers, constituent une structure originale du service public de l'Education Nationale. Les conseillers d'orientation-psychologues y reçoivent les consultants en prenant le temps nécessaire pour examiner chaque situation de façon adaptée permettant ainsi à chacun de construire son parcours de formation dans la confrontation de ses intentions d'avenir aux réalités des formations et de la vie professionnelle.

Dans les établissements scolaires, les conseillers d'orientation-psychologues font partie intégrante des équipes éducatives et travaillent à la prise en compte de la dimension subjective des choix des élèves.

Aujourd'hui l'ACOP-F réaffirme la nécessité de maintenir la pluridisciplinarité de la formation actuelle qui conduit au titre de psychologue, d'augmenter le recrutement des conseillers d'orientation-psychologues au moment où il régresse, et d'améliorer le fonctionnement des Centres d'Information et d'Orientation en leur allouant des budgets décents.

*Pour le conseil d'administration de l'ACOP-France*

*Hélène FACY*

*Secrétaire générale*